



CODE POSTAL : 04100  
TELEPHONE : 04.92.70.34.56  
TELECOPIE : 04.92.70.34.99  
www.ville-manosque.fr

Service Technique

1059 Av St MAURICE

Affaire suivie par : F LAFAY / P LECART

Service Instruction et Contrôle des Autorisations [dict@ville-manosque.fr](mailto:dict@ville-manosque.fr)

tél: 04.92.70.13. 91 / 13. 83 Fax: 04.92.70.13.99.

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL  
INSTRUCTION ET CONTRÔLE DES AUTORISATIONS

**DEMANDE DE  
MODIFICATION OU DE CREATION D'ACCES  
SUR LE DOMAINE PUBLIC**

LIEU DE L'INTERVENTION, NOM DE LA VOIE : .....

.....

.....( joindre un plan de situation )

DUREE PREVISIBLE : du ..... au .....

SURFACE OCCUPEE NECESSAIRE A L'INTERVENTION:

LONGUEUR: ..... LARGEUR: ..... SURFACE : .....

NOM OU RAISON SOCIALE DE L'INTERVENANT : .....

.....

ADRESSE : .....

.....

TEL : ..... FAX : ..... PORT : .....

MAIL : .....

A l'alignement des bordures de trottoir le passage surbaissé sera élargi d'un mètre de part et d'autre de l'entrée charretière. Au droit de l'entrée charretière le passage surbaissé sera élargi de cinquante centimètres de part et d'autre.

L'écoulement des eaux pluviales ne devra pas être interrompu ou dévié.

Le choix des bordures de trottoir devra être validé par le Service Technique.

Le revêtement de surface devra être identique au revêtement initial.

DATE DE LA DEMANDE : .....  
SIGNATURE / CACHET DE L'ENTREPRISE

Toute demande doit être déposée au moins 10 jours ouvrés avant la date retenue  
pour le commencement des travaux.

01/2016